

# Réhabilitation de la 3<sup>ème</sup> tranche des pavillons de la Cité-jardin de Stains



## Les étapes de la réhabilitation

La 3<sup>ème</sup> tranche des pavillons est constituée de 152 logements aux adresses suivantes :

- Du 10 au 24, avenue Paul Vaillant Couturier (côté pair)
- Du 2 au 60, rue Raoul Duchene (côté pair)
- Du 1 au 30, rue Rolland (côté pair et impair)
- Du 1 au 54, rue Léon Gonot (côté pair et impair)
- Du 25 au 39, rue Pierre de Geyter (côté impair)
- Du 1 au 43, rue Léon Brochet (côté impair)

Les études pour la réhabilitation de la troisième tranche des pavillons ont débuté.

Ce document vous explique quelles seront les étapes de cette réhabilitation.

Avant le démarrage des travaux sur le terrain, une préparation du projet et du chantier sera menée conjointement avec vous.

L'Office souhaite que les travaux se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Aussi, ses agents se tiennent à votre disposition pour toute question.



## Les étapes de la phase d'études

Cette phase dure **environ 7 mois** et sera découpée en plusieurs étapes.

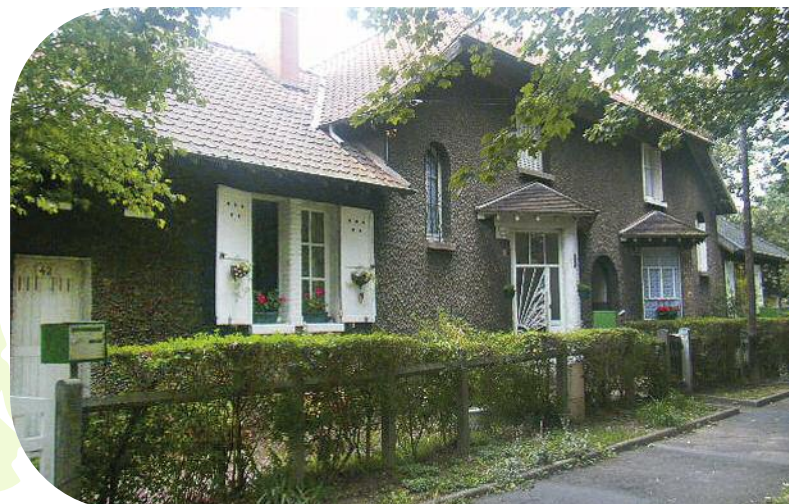
### Le diagnostic

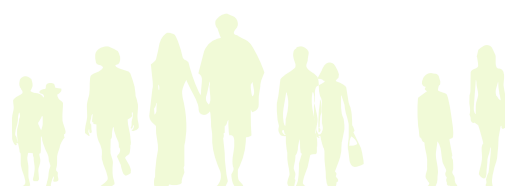
Cette phase nous permet d'établir un état des lieux des logements et du site. Durant cette période, des visites sont effectuées par le maître d'œuvre, ainsi que par les différentes entreprises mandatées par l'Office.

Des diagnostics complémentaires seront réalisés sur :

- Le plomb dans les peintures
- L'amiante
- Les réseaux d'assainissement

Il est primordial de **permettre à ces différents intervenants d'accéder facilement à vos logements** pour bien mener ces diagnostics.





## L'enquête sociale

En parallèle, une enquête sociale sera menée. Le but de cette enquête : établir un bilan individuel de votre situation (nombre de personnes vivant dans le logement, leur âge, leur activité...), examiner avec vous l'état de votre logement, les éléments de confort existants et recueillir votre avis, vos observations sur le projet de réhabilitation.

## L'Avant projet

Les diagnostics effectués lors de la première phase nous permettront de connaître les contraintes techniques liées au site et ainsi d'**établir ensemble le programme de travaux.**

**Des réunions de concertation et de travail, auxquelles vous serez conviés, seront programmées tout au long de cette phase. Ces rencontres sont très importantes. Elles nous aideront à recueillir votre avis sur les travaux proposés et d'examiner les difficultés éventuelles que vous rencontrez dans votre logement.**

La concertation engagée avec l'Amicale des locataires se poursuivra durant cette phase d'études.

**En parallèle, un groupe de travail sera constitué avec les locataires de cette tranche.**

## Le projet de travaux définitif

A l'issue de cette concertation et de l'examen du programme de travaux, nous organiserons une réunion publique pour vous présenter le projet dans sa version définitive. Au cours de celle-ci, nous vous soumettrons le programme des travaux, les modalités de consultation des locataires et répondrons à vos questions sur l'organisation des travaux.

## La consultation des locataires

Vous participerez ensuite à une consultation par vote pour exprimer votre avis sur le programme de travaux, l'évolution de quittance et le plan de financement du projet. Pour ce faire, nous vous adresserons individuellement un document explicatif sur ces trois éléments.

## La Réhabilitation : le planning prévisionnel

Lancement des études : **Septembre 2011**

Fin de la phase avant projet : **Janvier 2012**

Validation du dossier de consultation des entreprises :  
**Avril 2012**

Désignation de l'entreprise : **Juin 2012**

Démarrage des travaux : **Septembre 2012**

Durée des travaux : **24 mois**

**Votre référent pour la réhabilitation : Monsieur Enrico BELLI, technicien de réhabilitation au sein de la Direction de la Maîtrise d'Ouvrage de l'Office (01 48 96 24 96).**

